

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2747

4 novembre 2013

### SOMMAIRE

Aberdeen Liquidity Fund (Lux) .....	131854	Iginlux S.A. ....	131816
Agroregion .....	131856	JP Commercial VII S.à r.l. ....	131810
Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l. .....	131822	Kalle Luxembourg S.à r.l. ....	131810
Antin Infrastructure Partners II Luxem- bourg GP, S.à r.l. ....	131817	Krim S.à r.l. ....	131817
Arcole Ventures S.A. ....	131855	Lag International S.A. ....	131816
Atelier d'Architecture Dagli + .....	131855	Lizo S.A. ....	131820
AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial .....	131818	Lord Investment S.à r.l. ....	131810
Avantgarde Holding S.A. ....	131818	Luxheaven Real Estate S.A. ....	131820
Ballainvilliers PPP S.à r.l. ....	131818	medienfabrik luxembourg s.a. ....	131821
Banking Services Luxembourg S.à r.l. ...	131818	Molberg Investment S.A. ....	131812
Bankinter Luxembourg S.A. ....	131818	palero drei S.à r.l. ....	131856
Beckerich- SolarAtelier s.c. ....	131815	palero vier S.à r.l. ....	131855
Bergmann A.G. ....	131855	Prodeo Holdings Limited .....	131815
Biomed International S.A. ....	131856	Sogelife S.A. ....	131811
Cadogan Investments, S.A. ....	131813	Sopafa S.A. ....	131812
Compac S.A. ....	131819	Starman Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	131811
D-Days S.A. ....	131817	Sting & Partners S.C.A. ....	131812
Ecka Granules Holding II S.à r.l. ....	131821	Telesat Luxembourg S.à r.l. ....	131811
Ecka Granules Holding I S.à r.l. ....	131819	TEN S.à r.l. ....	131813
Elbifelux S.A. ....	131811	Theia Company S.A. ....	131812
Envirotech S.A. ....	131812	Titex S.A. ....	131813
Eren Grece .....	131841	TPG Nusantara S.à r.l. ....	131814
Esch dépôt-vente S.A. ....	131821	Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A. ...	131823
Eurogipa S.A. ....	131822	TTR Luxembourg S.A. ....	131814
Europa Mezzanine Finance S.à r.l. ....	131822	Tyack S.A. ....	131813
Exequitive Management S.à r.l. ....	131823	Tyson Global Holding Sàrl .....	131810
FINDEMAT (européenne de matériel) S.A. .....	131817	Tyson International Holding S.C.A. ....	131813
Fred's International .....	131816	Tyson International Holdings Sàrl .....	131814
Gulfmena Investments S. à r.l. ....	131820	Union Bancaire Privée (Europe) S.A. ...	131814
Gulfmena Investments S. à r.l. ....	131819	United Brands Wine & Spirit S.A. ....	131814
		ZAFIR Group S.A. ....	131815
		Zouk SOL S.à r.l. ....	131815

**Lord Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 175.926.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133533/16.

(130162817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**JP Commercial VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 143.756.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 136 du 21 janvier 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial VII S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013133510/16.

(130162522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Kalle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 42.000.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 117.303.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133511/12.

(130162276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Tyson Global Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 146.762.

—  
Les comptes consolidés de la maison-mère Tyson Foods, Inc. au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133780/10.

(130162216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Sogelife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 55.612.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juillet 2013 à 11H45*

Le Conseil d'Administration autorise la délégation de la représentation et de la gestion journalière des affaires de la société, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, à Monsieur Jean ELIA (né le 17 octobre 1970 à Chiah au Liban, demeurant 35, rue Michel Engels L-1465 Luxembourg). Cette délégation est consentie pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean ELIA cumule les fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière des affaires de la société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Henri DRIESENS

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2013133747/17.

(130162050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.584.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133724/12.

(130162134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.999.999,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 179.004.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133770/11.

(130162219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Elbifelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 134.363.

—  
*Extrait de la résolution du conseil d'administration n°4/2013 prise par vote circulaire*

Le Conseil d'Administration prend la résolution suivante par vote circulaire.

Domiciliation du siège social

Le siège social de la société est transféré du 52 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 51-53 rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 09/08/2013.

Référence de publication: 2013134068/14.

(130163281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Sopafa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.  
R.C.S. Luxembourg B 152.000.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 03 mai 2013.

Monsieur André Bousser

*Administrateur*

Référence de publication: 2013133750/12.

(130162232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Sting & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 152.407.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 juin 2013 que:

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298 a été nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013133725/18.

(130162653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Theia Company S.A., Société Anonyme,  
(anc. Molberg Investment S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 139.922.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013133788/10.

(130162824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Envirotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 74.404.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 16 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134071/14.

(130163551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Les comptes consolidés de la maison-mère Tyson Foods, Inc. au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133781/10.

(130162224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**TEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6117 Junglinster, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133787/10.

(130162503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Titex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 23.278.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 13 juin 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Daniel MESTRE, administrateur de sociétés, demeurant à Bordes d'Arans, Arans Ordino, Principauté d'Andorre, a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité de président, Monsieur Daniel MESTRE aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 13 juin 2013.

Pour TITEX S.A.

Référence de publication: 2013133789/15.

(130162298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Tyack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133795/10.

(130162799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133966/9.

(130163725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 135.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133791/11.

(130162305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

Les comptes consolidés de la maison-mère Tyson Foods, Inc au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133796/10.

(130162146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Vérane Waltregny / Tony Silori

*Adjoint à la Direction / Membre de la Direction*

Référence de publication: 2013133797/12.

(130162502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133800/10.

(130162671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**TTR Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 139.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TTR Luxembourg S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2013133794/11.

(130162836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133827/10.

(130162346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**ZAFIR Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.597.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013133829/11.

(130162248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Beckerich- SolarAtelier s.c., Société Civile.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 189.

La société anonyme "Energipark Réiden", gérant de la société civile "Beckerich-Solaratelier s.c." déposé le 21/11/2003 sous le n° d'immatriculation E 189, déclare par la présente avoir reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Redange/Attert, un acte de notoriété attestant que la succession de feu Madame Jacqueline DROUET décédée à Beckerich le 5 mars 2013 échue à:

- Monsieur RISCH Emile, demeurant à L-8522 Beckerich, 11 Millewee.

La société anonyme "Energipark Réiden" est représentée par son administrateur-délégué, M. Kauten Paul.

Beckerich, le 20 septembre 2013.

Energipark Réiden s.a.

Paul Kauten

Représentant légal

Référence de publication: 2013133837/17.

(130162423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé le 19 septembre 2013 que TARAZ FOUNDATION a cédé, sur les 225 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, 175 de ces parts sociales à BOLA FOUNDATION.

Il en résulte que la nouvelle répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

BOLA FOUNDATION . . . . .	400
TARAZ FOUNDATION . . . . .	50
LANVIN SERVICES LIMITED . . . . .	50
Total . . . . .	500

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013133654/16.

(130162577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Iginlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.260.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 septembre 2013:*

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,
- à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A.

Référence de publication: 2013133481/20.

(130162203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Lag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.026.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2013*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra exceptionnellement en 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Edoardo PICCO, demeurant au 23, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Administrateur et administrateur-délégué;

Est nommée réviseur d'entreprises agréée sur les comptes annuels, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra exceptionnellement en 2013:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 89/A Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg.  
Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133542/20.

(130162757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Fred's International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 157.735.

*Extrait de la résolution de l'associé unique tenue le 12 septembre 2013 au siège social*

*Résolutions*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013134093/14.

(130163304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Krim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 165.675.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés en date du 11 juin 2013*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des associés que:

Monsieur Pieter Willem Jacobus de Rijcke, demeurant professionnellement à NL-1251 RV Laren (Pays-Bas), Slangenweg 30, est nommé gérant de la Société, en remplacement de Madame Loes Vooijs-de Rijcke, démissionnaire, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

KRIM S.à.r.l.

Simone Retter

Référence de publication: 2013133844/17.

(130162787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**D-Days S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 156.246.

—  
Par la présente, je suis au regret de vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société D-DAYS SA établie et ayant son siège social 149, rue Cents à L- 1319 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156246.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

M. Alain BICHELER.

Référence de publication: 2013133839/11.

(130162797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**FINDEMAT (européenne de matériel) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 105.202.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 18 septembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

FINDEMAT (européenne de matériel) S.A., avec siège social à L-9706 CLERVAUX, 2A, Route d'Eselborn, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105202

Pour extrait conforme

Maître Daniel CRAVATTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013133841/15.

(130162596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 179.122.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133870/11.

(130163214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Bankinter Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 29.522.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013133917/12.

(130163288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 72.120.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133916/10.

(130163373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Ballainvilliers PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 129.577.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133915/11.

(130163077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Avantgarde Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 36.020.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133907/10.

(130163267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**AUGUSTA HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133905/11.

(130163121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Compac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.449.

*Auszug des Generalversammlungsprotokolls sowie des Verwaltungsratsprotokolls vom 16. August 2013*

1. Herr Gérard BIRCHEN wurde als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2018 wieder gewählt.
2. Herr Frank PLETSCHE wurde als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2018 wieder gewählt.
3. Frau Tessy LANG wurde als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2018 wieder gewählt.
4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l. wurde als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2018 wieder gewählt.

Luxemburg, den 20.09.2013.

Für gleichlautende Mitteilung

Für COMPAC S.A.

Intertrust (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2013133307/20.

(130162104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Ecka Granules Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 361.800,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 155.464.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2013*

L'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant B avec effet au 17 septembre 2013.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau gérant B, Mme Mary Ann SIGLER, né à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) Mr. Pierre METZLER, gérant A depuis le 24 août 2010;
- (ii) Mr. Arnold Louis SPRUIT, gérant A depuis le 30 mars 2012;
- (iii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant B depuis le 24 août 2010; et
- (iv) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133346/20.

(130162314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Gulfmena Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 168.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 158.003.

Le Bilan abrégé et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013134126/14.

(130163032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Lizo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 105.643.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 11 avril 2013*

- Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (B) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

- Madame Françoise DARCHE, employée privée, née le 4 janvier 1985 à Messancy (B) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

LIZO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013133550/20.

(130162608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Luxheaven Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 108.778.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 septembre 2013 que Monsieur Luc GERONDAL a été nommé Président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'au terme de son mandat en tant qu'administrateur.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Madame Sandrine BISARO, administrateur;
- Monsieur Luc GERONDAL, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Benoît BAUDUIN, administrateur.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133557/20.

(130162194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Gulfmena Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 168.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 158.003.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013134127/14.

(130163033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Ecka Granules Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.496.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 18 septembre 2013*

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant B avec effet au 17 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant B, Mme Mary Ann SIGLER, né à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) Mr. Pierre METZLER, gérant A depuis le 24 août 2010;
- (ii) Mr. Arnold Louis SPRUIT, gérant A depuis le 30 mars 20 12;
- (iii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant B depuis le 24 août 2010; et
- (iv) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133347/20.

(130162469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 85.307.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2013*

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Claude RONDOZ, de Monsieur Michel VERGEYNST et de Monsieur Emmanuel VERGEYNST sont renouvelés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel VERGEYNST est renouvelé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Laurent VERGEYNST est renouvelé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2019.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour Esch dépôt-vente S.A.

Fiduciaire des PME

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013133354/22.

(130162505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**medienfabrik luxembourg s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 129.266.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013133849/12.

(130163296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.292.

En date du 12 juin 2013, le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la société du 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133859/12.

(130163462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Europa Mezzanine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.166.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 11 septembre 2013.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société en remplacement de Monsieur Dickinson démissionnaire, avec effet au 11 septembre 2013, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Kevin James D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Eireannach, Irlande, avec adresse privée au Wychwood, Robins Garden Fleet, Hampshire GU51 4QT, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 11 septembre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133355/22.

(130162595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Eurogipa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 juillet 2013*

«Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

- à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGIPA S.A.

Référence de publication: 2013133380/20.

(130162184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**Exeutive Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 174.568.

Suite aux résolutions des associés de la Société du 14 aout 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de M. Marc Koppes en tant que gérant de la Société avec effet au 14 aout 2013;
- Election de M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas) et résidant au 4a, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 14 aout 2013.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas) et résidant au 4a, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

Il est aussi notifié que suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 14 aout 2013 entre Fiaccom S.A., ayant son siège social au 7A, Am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré au R.C.S. Luxembourg avec numéro B86307, et M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas) et résidant au 4a, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg, les 12,500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas) et résidant au 4a, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg, détient 6,375 parts sociales de la Société;
- Exeutive Partners S.A., ayant son siège social au 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré au R.C.S. Luxembourg avec numéro B174367, détient 6,125 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoeft.

Référence de publication: 2013133362/27.

(130162454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.297.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Triton Luxembourg II GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.781,

hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 11 September 2013; and

(2) Rice LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 11 September 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among Triton Luxembourg II GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of “Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into:

- (i) three million ninety-nine thousand (3,099,000) class A 1 shares (the “Class A1 Shares”);
- (ii) one hundred (100) class A 2 shares (the “Class A2 Shares”);
- (iii) one hundred (100) class A 3 shares (the “Class A3 Shares”);
- (iv) one hundred (100) class A 4 shares (the “Class A4 Shares”);
- (v) one hundred (100) class A 5 shares (the “Class A5 Shares”);
- (vi) one hundred (100) class A 6 shares (the “Class A6 Shares”);
- (vii) one hundred (100) class A 7 shares (the “Class A7 Shares”);
- (viii) one hundred (100) class A 8 shares (the “Class A8 Shares”);
- (ix) one hundred (100) class A 9 shares (the “Class A9 Shares”);
- (x) one hundred (100) class A 10 shares (the “Class A10 Shares”);

(collectively the “Class A Shares”) which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the “Class A Shareholders”); and

(xi) one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the “Class B Shareholders”).

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and the Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The Class A Shares and the Class B Shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions to these Articles of Incorporation that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly.

Any Transfer of Class A Shares and Class B Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.**

7.1. The authorized capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) Class A1 Shares, one million (1,000,000) Class A2 Shares, one million (1,000,000) Class A3 Shares, one million (1,000,000) Class A4 Shares, one million (1,000,000) Class A5 Shares, one million (1,000,000) Class A6 Shares, one million (1,000,000) Class A7 Shares, one million (1,000,000) Class A8 Shares, one million (1,000,000) Class A9 Shares, nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,900) Class A10 Shares and one hundred (100) Class B shares. Each authorized share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Class A Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Class A Shares, such repurchase and cancellation of Class A Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares). The redemption price for such entire class of Class A Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Manager(s), Supervisory Board

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by Triton Luxembourg II GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the Manager under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its (their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

**Art. 12. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 13. Conflicts of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification.** The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s).** In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 5.30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 26. Adjournment.** The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formularies") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(A) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(B) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the affirmative vote of shareholders representing more than three quarters of the capital shall be required to adopt resolutions.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

**Art. 28. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

#### Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 29. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 30. Adoption of Financial Statements.** The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 31. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) each Class B Share shall entitle a cumulative dividend in an amount of the initial subscription of such Class B Share (including nominal value and share premium (if any)), then

(ii) each Class A1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class A2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class A3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class A4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each Class A5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each Class A6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each Class A7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each Class A8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(x) each Class A9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(xi) each Class A10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. - Applicable Law, Definitions

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number and class of shares	Amount paid-in
Rice LuxCo S.à r.l. . . . .	EUR 30,999.-	3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A8 Shares 100 Class A9 Shares 100 Class A10 Shares	EUR 30,999.-
Triton Luxembourg II GP . . . . .	EUR 1.-	100 Class B Shares	EUR 1.-
Total: . . . . .	EUR 31,000.-	3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A8 Shares 100 Class A9 Shares 100 Class A10 Shares 100 Class B Shares	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

### *Resolutions of the General Meeting of Shareholders*

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

- Mr Dimitris Tsivos, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 20, Schillerstrasse, D-60313, Frankfurt, Germany;
- Ms Eloïse Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjan (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholders signed together with the undersigned notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

(1) Triton Luxembourg II GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.781,

représentée par la présente par Manfred Müller, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2013, et

(2) Rice LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par la présente par Marc Frantz, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 11 septembre 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg II GP, associé(s) commandité (s), et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en:

- (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille (3.099.000) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»),
- (ii) cent (100) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»),
- (iii) cent (100) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»),
- (iv) cent (100) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»),
- (v) cent (100) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»),
- (vi) cent (100) actions de catégorie A6 (les «Actions de Catégorie A6»),
- (vii) cent (100) actions de catégorie A7 (les «Actions de Catégorie A7»),
- (viii) cent (100) actions de catégorie A8 (les «Actions de Catégorie A8»),
- (ix) cent (100) actions de catégorie A9 (les «Actions de Catégorie A9»),
- (x) cent (100) actions de catégorie A10 (les «Actions de Catégorie A10»),

(ensemble les «Actions de Catégorie A») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(xi) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action de toute catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront nominatives.

Les Actions de Catégories A et les Actions de Catégories B peuvent seulement être cédées sous réserve des dispositions des présents Statuts et/ou des modalités et conditions supplémentaires à ces Statuts qui peuvent être convenues par la Société et ses actionnaires par écrit dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans limitation, toute restriction de cession, toutes dispositions relatives à la sortie conjointe ou à la cession forcée. Les cessions d'actions doivent être effectuées en conformité avec les Statuts et ces modalités et conditions supplémentaires.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède et de toutes modalités et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit par la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires, les Actions de Catégories B peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Toute Cession d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter

et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.**

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un million (1.000.000) Actions de Catégorie A1, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A2, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A3, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A4, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A5, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A6, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A7, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A8, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A9, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (999.900) Actions de Catégorie A10 et cent (100) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'Actions de Catégorie A entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'Actions de Catégorie A, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1). Le prix de rachat d'une catégorie d'Actions de Catégorie A doit être fixé suivant les conditions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société et/ou la Société de temps à autre.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### **Chapitre III. - Gérant(s), Conseil de Surveillance**

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par Triton Luxembourg II GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer ont, en

leur capacité d'associé-commandité de la Société, un droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement, à condition cependant qu'un tel droit de veto soit exercé en accord avec les obligations du Gérant conformément à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants.** Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants.** Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 13. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation.** Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemniserà le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

**Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 17 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 26. Prorogation.** Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(A) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(B) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

**Art. 28. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant ou les Gérants.

## Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 29. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 30. Approbation des Comptes Annuels.** Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 31. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

(i) chaque Action de Catégorie B aura le droit de percevoir un dividende d'un montant égal au montant de la souscription initiale de cette Action de Catégorie B (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant)); puis

(ii) chaque Action de Catégorie A1 aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(iii) chaque Action de Catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(iv) chaque Action de Catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(v) chaque Action de Catégorie A4 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(vi) chaque Action de Catégorie A5 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(vii) chaque Action de Catégorie A6 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(viii) chaque Action de Catégorie A7 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(ix) chaque Action de Catégorie A8 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(x) chaque Action de Catégorie A9 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(xi) chaque Action de Catégorie A10 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie de actions alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi Applicable

**Art. 33. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

131840

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
1) Rice LuxCo S.à r.l. ....	EUR 30.999,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1 100 Actions de Catégorie A2, 100 Actions de Catégorie A3 100 Actions de Catégorie A4 100 Actions de Catégorie A5 100 Actions de Catégorie A6 100 Actions de Catégorie A7 100 Actions de Catégorie A8 100 Actions de Catégorie A9 100 Actions de Catégorie A10	EUR 30.999,-
2) Triton Luxembourg II GP .....	EUR 1,-	100 Actions de Catégorie B	EUR 1,-
Total: .....	EUR 31.000,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1 100 Actions de Catégorie A2, 100 Actions de Catégorie A3 100 Actions de Catégorie A4 100 Actions de Catégorie A5 100 Actions de Catégorie A6 100 Actions de Catégorie A7 100 Actions de Catégorie A8 100 Actions de Catégorie A9 100 Actions de Catégorie A10 100 Actions de Catégorie B	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée Générale Extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. Dimitris Tsivos, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- M. Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, Schillersstrasse, D-60313, Francfort, Allemagne;
- Mme Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des mandataires des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 septembre 2013. REM/2013/1627. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133777/974.

(130162811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

### **Eren Grece, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.272.

### — STATUTS

L'an deux mil treize, le dixième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. La société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois G.E.M. SA SPF avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 166159, ici représentée par Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois EREN S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 168599, ici représentée par le président et un membre de son directoire, Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 13, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, et Monsieur Alain ROBILLARD, précité.

Laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur“ par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de EREN GRECE, (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 24 ci-après. La mort ou la liquidation de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires n'entraînera pas la liquidation de la société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays:

- La prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise créée ou à créer par tous moyens, alliances, apports, fusions, souscriptions d'actions, obligations ou autres titres, acquisitions de droits sociaux et sous toutes autres formes.

- L'animation et le contrôle opérationnel des filiales et participations.

- La fourniture des services administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, mais uniquement aux actionnaires de la Société, aux filiales directes et indirectes de ses actionnaires, aux filiales directes et indirectes de la Société, ou à toute société ou entreprise qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (le «Groupe»), ainsi que la gestion de la trésorerie du Groupe.

- L'assistance du Groupe, par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement.

- L'exploitation et la gestion par tous moyens de tous biens immobiliers, meubles corporels et incorporels, de tous brevets et marques réalisés ou à réaliser par la Société, acquis ou à elle apportées, à quelque titre que ce soit.

- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement.

- Toutes opérations de commission ou de courtage se rapportant à l'objet ci-dessus.

- Et généralement, la Société peut effectuer toute opération ou transaction industrielle, commerciale, financière et immobilière se rattachant à l'objet ci-dessus qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

4.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Capital - Actions, parts bénéficiaires et certificats.**

5.1 Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) par action.

5.2 Les actions donnent droit à un dividende ordinaire réparti conformément au nombre des actions de chacun des actionnaires.

5.3 Les actions sont nominatives ou au porteur.

5.4 La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions. Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

5.5 Les transferts d'actions nominatives se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

5.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.7 Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

5.8 Chaque Part Bénéficiaire aura droit à une distribution prioritaire, à prélever sur les bénéfices, primes ou les réserves disponibles (y compris la Réserve) de la Société, d'un montant calculé sur la valeur nominale ou à défaut sur le pair comptable des Parts Bénéficiaires, multiplié par le taux qui aura été indiqué lors de l'Assemblée qui décidera de l'émission des Parts Bénéficiaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la distribution prioritaire n'était pas payée au cours d'une année donnée, la mise en paiement de la distribution prioritaire en question devra se faire de manière privilégiée lors de la prochaine année qui permettra une telle distribution.

Les distributions sur Parts Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net après impôt, toutes réserves (y compris la Réserve) et/ou primes sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous le respect des conditions prévues par la loi. Des distributions intérimaires sur Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi pour les distributions de dividendes intérimaires aux actionnaires, soit en espèces ou en nature.

Toute distribution déclarée sera payable au siège de la Société ou aux guichets désignés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires).

Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées, mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

Des distributions sur Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les actions et ne donneront aucun droit aux actions à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit.

5.9 Les Parts Bénéficiaires ne confèrent pas de droit de vote et les titulaires des Parts Bénéficiaires ne peuvent se prévaloir d'un quelconque droit de vote dans la Société. Les titulaires des Parts Bénéficiaires qui ne sont pas par ailleurs actionnaires peuvent participer, et non voter, à toute assemblée des actionnaires. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires n'ont pas le pouvoir de convoquer ni d'exiger la convocation d'une assemblée des actionnaires.

5.10 La Société peut procéder à l'achat ou au rachat de ses propres Parts Bénéficiaires à leur valeur nominale et peut détenir lesdits Parts Bénéficiaires en trésorerie.

5.11 Les Parts Bénéficiaires de la Société sont émises au nominatif.

5.12 Le registre des Parts Bénéficiaires sera conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout titulaire de Part Bénéficiaire. La propriété des Parts Bénéficiaires sera établie par l'inscription sur ledit registre.

5.13 Les parts Bénéficiaires sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Part Bénéficiaire. La Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des droits attachés aux Parts Bénéficiaires jusqu'à ce qu'un titulaire soit désigné. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire et entre un constituant et un créancier gagiste.

5.14 Toutes les communications et notifications destinées aux titulaires des Parts Bénéficiaires sont réputées valablement adressées à la dernière adresse communiquée par le titulaire des Parts Bénéficiaires à la Société. Si le titulaire des

Parts Bénéficiaires ne communique pas d'adresse à la Société pour l'envoi par la Société de toutes les notifications et communications qui lui sont destinées, la Société peut émettre un avis en ce sens dans les registres précités et l'adresse dudit titulaire des Parts Bénéficiaires sera réputée être le siège social de la Société ou une quelconque adresse que le titulaire des Parts Bénéficiaires aura pu communiquer à la Société. Le titulaire des Parts Bénéficiaires peut changer, à tout moment son adresse par voie de notification écrite adressée à la Société.

#### **Art. 6. Augmentation et réduction du capital.**

6.1 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts, conformément à l'Article 24 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires.**

7.1 Toute assemblée générale de la Société (l'«Assemblée») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'Assemblée.

7.2 Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute Assemblée en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

7.3 Tout actionnaire peut participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'Assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une Assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle Assemblée ou à la tenue d'une Assemblée en personne.

7.4 L'Assemblée annuelle se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures (heure du Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

#### **Art. 8. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

8.2 Une Assemblée peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée en question. Le Conseil d'Administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une Assemblée.

8.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

8.4 Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'Assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

8.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

8.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'Assemblée dûment convoquée requièrent la majorité simple des actions.

8.7 Cependant, les décisions pour modifier les statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux-tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

8.8 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, si des obligataires existent.

8.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

8.10 L'Assemblée est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration. Si aucun membre du Conseil d'Administration n'est présent, l'Assemblée élit un président ad hoc. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

8.11 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

8.12 Cependant, si les décisions de l'Assemblée doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

#### **Art. 10. Nomination et révocation des membres du Conseil d'Administration.**

10.1 Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'assemblée. L'Assemblée peut révoquer tout membre du Conseil d'Administration avec ou sans justes motifs.

10.2 Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

10.3. La durée du mandat de chaque membre du Conseil d'Administration sera de 6 (six) ans.

10.4 En cas de vacance d'un poste d'un administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, le Conseil d'Administration procède à la nomination de nouveaux membres pour pourvoir à la vacance de poste.

10.5 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Conseil d'Administration conformément à la loi.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président du Conseil d'Administration») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil d'Administration ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions prises par l'Assemblée. Le Président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion en question.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit à Luxembourg et sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou de deux (2) membres du Conseil d'Administration, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les membres du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration

11.5 Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent et il se réunit au moins tous les trois mois.

11.6 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, soit en original, soit en télécopie ou par courriel un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

11.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la réunion se tient à Luxembourg et si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration, à condition que deux (2) membres du Conseil d'Administration au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.8 En cas de parité des votes, la voix du Président du Conseil d'Administration sera prépondérante.

11.9 La participation au Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire est autorisée.

11.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle résolution

doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration.**

12.1 Les procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou tout autre membre du Conseil d'Administration qui en a assumé la présidence, ou par tous les membres du Conseil d'Administration présents à la réunion.

12.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration, ou par deux autres membres du Conseil d'Administration

#### **Art. 13. Pouvoirs et fonctions du Conseil d'Administration.**

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, ou par les statuts, à l'Assemblée ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se verra confier en particulier la tâche de trouver de nouveaux investissements, d'examiner les données analytiques y relatives, et d'analyser la faisabilité de tels investissements. Il assurera également le suivi des investissements en cours et établira le rapport des investissements de la Société.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un (ou plusieurs) délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société en matière de gestion journalière.

14.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Dans tous les cas, ce représentant permanent agira après consultation du Conseil d'Administration, au nom et pour le compte de la Société et engagera cette entité en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'une telle entité, sous réserve qu'il ait consulté le Conseil d'Administration au préalable.

14.3 Le Conseil d'Administration peut également nommer une personne, membre du Conseil d'Administration ou non, qui veillera à l'exécution de missions spécifiques au bénéfice de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration pour tout acte n'excédant pas EUR 50.000 (cinquante mille euros). La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, de la personne nommée à cet effet.

#### **Art. 16. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration.**

16.1 Les membres du Conseil d'Administration ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

16.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux statuts et à la loi.

#### **Art. 17. Indemnisation du Conseil d'Administration.**

17.1 La Société peut indemniser tout membre du Conseil d'Administration et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Conseil d'Administration ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

17.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **Art. 18. Conflit d'intérêts.**

18.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membre du Conseil d'Administration associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout membre du Conseil d'Administration fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

18.3 Au cas où un membre du Conseil d'Administration de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre Conseil d'Administration devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée.

18.4 Le paragraphe qui précède ne s'appliquent pas aux résolutions concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 19. Révélation d'informations.**

19.1 Les membres du Conseil d'Administration, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou l'intérêt public. Cette obligation subsiste après l'expiration de leur mandat.

19.2 Aux fins du présent article 19, le terme informations confidentielles désigne toute information divulguée par la Société par n'importe quel moyen et relatif aux transactions, investissements et opérations d'activités de la Société.

#### **Art. 20. Commissaire aux Comptes - Réviseurs d'entreprises indépendants.**

20.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, si requis par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé, qui seront nommés par l'Assemblée pour une durée n'excédant pas six ans.

#### **Art. 21. Exercice social.**

21. 1 L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

21.2 Conformément à la loi, chaque année, après la clôture de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société, de même que le bilan et le compte de profits et pertes. Le Conseil d'Administration soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes ou, selon, au réviseur d'entreprises agréé, qui établira un rapport contenant son commentaire sur ces documents.

#### **Art. 22. Affectation des bénéfices.**

22.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

22.2 Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration, décider en temps opportun du versement de dividendes, pour autant que la distribution prioritaire des Parts Bénéficiaires ait préalablement été approuvée.

22.3 Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration

22.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration

22.5 Le Conseil d'Administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

#### **Art. 23. Dissolution et liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Art. 24. Modification des statuts.**

24.1 Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

**Art. 25. Loi applicable.**

25.1 Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

**Art. 26. Actionnaire unique.**

26.1 Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux Assemblées.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

*Souscription et libération*

Les parties comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) G.E.M. SA SPF, précitée . . . . .	7.750 actions (25%)
2) EREN S.A, précitée, . . . . .	23.250 actions (75%)
Total: . . . . .	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les deux actionnaires précités, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Pierre DAGALLIER, né le 10 mai 1956 à Paris demeurant professionnellement au 13, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
  - b) Monsieur Alain ROBILLARD, né le 2 février 1946 à Bobigny, demeurant professionnellement au 30, rue Ernest Béres, L-1232 Luxembourg.
  - c) Monsieur Georgios FAKIDIS, entrepreneur, né le 17 janvier 1961 à Irakleio (Grèce), demeurant au 54 Asterousion Str, Irakleio, GR71305, Grèce.
- 3) Monsieur Pierre DAGALLIER est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

Pricewaterhousecoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ces personnes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of September.  
Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. The Family Wealth Management Company under the form of a société anonyme under Luxembourg law G.E.M. SA SPF with its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 166159, here represented by Mr. Alain ROBILLARD, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The société anonyme under Luxembourg law EREN S.A., with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 168599, here represented by the Chairman and one member of its Managing Board, Mr. Pierre DAGALLIER, with professional address at 13 rue des Bains, L-1212 Luxembourg and Mr. Alain ROBILLARD, prenamed.

Which proxy shall be signed „ne varietur“ by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby formed between the shareholders a public limited company (société anonyme) under the name of EREN GRECE, (the 'Company').

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 24 hereinafter. The death or the winding-up of the single Shareholder or of the Shareholders will not cause the liquidation of the company.

**Art. 3. Object.** The Company's object, both in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad, is to:

-Take interests and participations, directly or indirectly in any business or company existing or to be created by all appropriate means, alliances, contributions, mergers, stock options, bonds, or other securities, acquisitions of equity rights and under any form.

- Develop and monitor the operation of the branches and participations.

- Supply administrative, legal, accounting, financial, real estate services, but only to the Company's shareholders, the direct or indirect branches of its shareholders, the direct or indirect branches of the Company, or to any company or business belonging to the same group of companies as the Company (the 'Group'), as well as manage the cash of the Group.

- Help the Group, by granting loans, advances, guarantees, security interests or in any other way.

- Use and manage by any means any property, whether real or personal, movable or immovable, any patent and trademark got or to be got by the Company, acquired or brought to it, in any capacity.

- Take part by any means in any operation likely to relate to its corporate object by way of incorporation of new companies, subscription or purchase of securities or equity rights, of merger or by any other way.

- Any commission or brokerage transactions related to the above mentioned corporate object.

- In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate, related to the above mentioned corporate object, deemed necessary or useful for fulfilling and developing its corporate object, provided that the Company does not enter into any transactions or operations that may result for the Company undertaking an activity for which approval would be necessary or that would be considered as a regulated activity.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the district of Luxembourg pursuant to a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Shares, Profit Shares and Certificates.**

5.1 The subscribed and fully paid share capital of the Company is EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2 The shares carry the right to an ordinary dividend allocated in accordance with the number of shares of each shareholder.

5.3 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form.

5.4 The Company shall consider the person on whose behalf the shares are registered in the register of shareholders as the true owner of such shares. Certificates confirming such registrations may be delivered to the shareholders.

5.5 Any transfer of registered shares shall only be effective after registration in the Company's register of shares, after the issuance of a one or several certificates issued with respect to the shares of the Company, with an instrument of transfer satisfactory for the Company or with written statements of transfer registered in the register of shares, which shall be dated and signed by the transferor and the transferee, or their representatives.

5.6 As far as the law allows it, the Company shall be entitled to redeem its own shares.

5.7 In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

5.8 Each Profit Share will be entitled to a priority distribution, to be collected from the profits, premiums or available reserves (including the Reserve) of the Company, for an amount calculated on the par value or, in the absence thereof, on the accountable par of the Profit Shares, multiplied by the rate as stated by the General Meeting that shall decide upon the issue of Profit Shares. If for any reason, the priority distribution is not paid during one given year, the payment of the said priority distribution is to be made in a priority during the following year that allows such distribution.

Distributions on Profit Shares from any net income after tax, any reserve (including the Reserve) and/or premium are decided by the extraordinary general meeting of shareholders in compliance with legal provisions. Interim distributions on Profit Shares may be decided and paid by the Board of Directors subject to the condition of compliance with the terms set by the law on the distributions of interim dividends to shareholders, either in cash or in kind.

Any distribution declared shall be paid to the registered office of the Company or at the counters indicated by the Board of Directors (subject to the decisions by the extraordinary general meeting of shareholders).

A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot be claimed by the concerned holder, and shall be subject to limitation due to the holder's lack of intervention and so, shall return to the Company. No interest shall be paid on the distributions declared, but not claimed, which are held by the Company on behalf of holders.

Distributions on Profit Shares may be declared and paid independently of any distribution on shares and shall not entitle any shares to any proportionate distribution or any other right.

5.9 Profit Shares are no-voting and their holders cannot claim any voting right in the Company. Holders of Profit Shares who are not shareholders may attend any meeting of shareholders, but with no voting right. Holders of Profit Shares are not empowered to convene nor to requisition shareholder meetings.

5.10 The Company may proceed to purchase or redeem its own Profit Shares based on their par value and may hold the said Profit Shares in cash.

5.11 Profit Shares of the Company are issued in the registered way.

5.12 The Profit Shares register shall be kept at the registered office Company, where any Profit Share holder shall be able to control it. Ownership of Profit Shares is established by the entry in the said register.

5.13 Profit Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Profit Share. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Profit Shares until one holder has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

5.14 All notifications or communications to the Profit Shares holders shall be deemed to have been validly sent to the last address notified by the Profit Shares holder to the Company. If a Profit Shares holder does not provide a valid address to the Company for any further sending of notification and communication for which the holder is the addressee, the Company may give an opinion in such way in the aforementioned registers and the address of the concerned Profit Shares holder shall be deemed to be the registered office of the Company or any other address that shall be notified by the Profit Shares holder to the Company. The Profit Shares holder may change his address at any time by written notification sent to the Company.

#### **Art. 6. Increase and reduction in capital.**

6.1 The Company's share capital may be increased or reduced by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 24 hereinafter.

#### **Art. 7. Shareholders' meeting.**

7.1 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting" shall represent the entire body of shareholders of the Company. It is vested with the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When and as long as the Company has one single shareholder, the latter shall exercise the powers granted by the law to the General Meeting.

7.2 Each share is entitled to one vote. Any shareholder of the Company may act during any General Meeting by giving a proxy to any other person as his representative, by letter, fax, telegram, telex or e-mail provided the authenticity of such e-mail can be established.

7.3 Any shareholder of the Company may take part and vote in any General Meeting by videoconference or any other similar means of communication that enables the persons participating at the General Meeting to communicate simultaneously and hear each other. The participation in or the holding of a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at or the holding of such meeting.

7.4 In compliance with the law, the yearly General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg that shall be set in the convening notice, on the third Friday of the month of June of each year at 10.00 am o'clock (Luxembourg time). If this day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next business day. The yearly General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **Art. 8. Notification deadlines, Quorum, Convening notices, Proxies, and Vote.**

8.1 Notification deadlines and quorums required by the law shall apply to the convening notices and to the conduct of the General Meeting, except as otherwise provided in the articles of association.

8.2 A General Meeting may be convened by the Board of Directors as well as by the auditor(s). They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda. One or more shareholders who together hold at least ten percent of the corporate capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any General Meeting. Such request shall be sent by registered letter and received by the Company at last five (5) days prior to holding of the General Meeting. The Board of Directors may set any other requirement that shall have to be fulfilled by the shareholders in order to attend a General Meeting.

8.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days (8) and eight days (8) before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper.

8.4 Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

8.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

8.6 Unless otherwise provided by the law or by the articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares.

8.7 The General Meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the General Meeting in the Memorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

8.8 The nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, whether there are bondholders.

8.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at the General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice.

8.10 The General Meeting shall be chaired by the chairman of the Board of Directors, or in his absence, by another member of the Board of Directors. If no member of the Board of Directors is present, the General Meeting chooses an ad hoc chairman. The chairman appoints one secretary and the shareholders appoint one scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer make up the Bureau (Board).

8.11 Minutes of the General Meeting shall be signed by the members of the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

8.12 However, for any resolution of the General Meeting that need to be certified, copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by two members of the Board of Directors.

#### **Art. 9. Management of the Company.**

9.1 The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not.

#### **Art. 10. Appointment and removal of the members of the Board of Directors.**

10.1 The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting may remove any member of the Board of Directors with or without proper justification.

10.2 Members of the Board of Directors may be reelected.

10.3. The term of office for each member of the Board of Directors shall be for six (6) years.

10.4 In case of vacancy of the office of a director as a result of death, retirement, resignation or any other cause, the Board of Directors appoints new members to fill the vacancy.

10.5 Where a legal entity is appointed as member of the Board of Directors, it shall designate a natural person as a permanent representative who represents it as member of the Board of Directors, pursuant to the law.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1 The Board of Directors must appoint one chairman (the "Chairman of the Board of Directors") among its members and may appoint one secretary, whether he or she is a member of the Board of Directors or not, who shall be in charge of keeping minutes of the meetings of the Board of Directors, and of the decisions taken by the General Meeting. The Chairman of the Board of Directors shall preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors shall elect another Chairman pro tempore, who shall preside the relevant meeting, where decisions shall be taken by a majority of votes cast of the members of the Board of Directors present or represented at the relevant meeting.

11.2 The meeting of the Board of Directors takes place in Luxembourg, if convened by the Chairman of the Board of Directors or by two (2) members of the Board of Directors, at the time indicated in the convening notice.

11.3 A written notice of any meeting of the Board of Directors is given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours prior the date planned for the meeting, unless there is special urgency, in which case the nature and the reasons for the urgency shall be shortly mentioned in the convening notice.

11.4 If all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice. The written convening notice may also be waived with the approval of each member of the Board of Directors by writing, using the original copy or by fax or by e-mail. No special convening notice is required for a meeting of the Board of Directors which is held at the place scheduled in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

11.5 The Board of Directors shall meet as often as required by the interest of the company, but at least once every three months.

11.6 Any member of the Board of Directors may be represented at a Board of Directors meeting by designating by writing, using the original copy or by fax or by e-mail, any other member of the Board of Directors as his/her proxy.

11.7 The Board of Directors can validly deliberate and decide if the meeting takes place in Luxembourg and if at least half of its members are present or represented. One member of the Board of Directors may represent one or several other members of the Board of Directors, provided that two (2) members of the Board of Directors are at least physically present at the meeting. Decisions are made by a majority vote of members present or represented.

11.8 In the event of a tie, the Chair of the Board of Directors will have a casting vote.

11.9 Participating to the Board of Directors by means of a telephone conference call, video-conference or any other form of similar communication is allowed.

11.10 Notwithstanding the foregoing clauses, members of the Board of Directors may also vote by means of a circular document in case of emergency or under extraordinary circumstances. Such resolution shall consist of one single or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by all the members of the Board of Directors. The date of such resolution is the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of the Board of Directors meetings.**

12.1 Minutes of the Board of Directors meetings shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any other member of the Board of Directors who took the chair, or by all the members of the Board of Directors presents at the meeting.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by two other members of the Board of Directors.

#### **Art. 13. Powers and Duties of the Board of Directors.**

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law, or by the articles of association, to the general meeting within the competence of the Board of Directors. Among other, the Board of Directors shall be entrusted with the task of finding new investments, checking the related analytical data, and analysing the feasibility of such investments. It will also follow up on the investments and prepare the report on the Company investments.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The Board of Directors may appoint one (or several) day-to-day manager, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Board of Directors or not, who shall be fully vested to act on behalf of the Company with respect to day-to-day management.

14.2 The Board of Directors may appoint one person, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Board of Directors or not who shall act as a permanent representative of any entity in which the Company is appointed as a

member of Board of Directors. In all cases, such permanent representative shall act following consultations with the Board of Directors, on behalf and for the account of the Company, and shall bind such entity as member of the Board of Directors of this entity, provided that the Board of Directors has been previously consulted.

14.3 The Board of Directors may also appoint a person, whether he/she is a member of the Board of Directors or not, who shall that the performance of specific tasks for the benefit of the Company is met.

**Art. 15. Authorised signatures.** In any circumstances, the Company is committed to third parties by joint signature of any two directors or the individual signature of the Chairman of the Board of Directors for any act not exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euros). The company is also committed by the joint signatures of any person or by the individual signature of any person to whom such power of signature shall be delegated by the Board of Directors. Within the limits of daily management, the Company is bound by the sole signature of the person appointed to such effect.

**Art. 16. Liability of the members of the Board of Directors.**

16.1 The members of the Board of Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the articles of association as well as the applicable provisions of the law. They shall be liable to the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs.

16.2. They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the law or the present articles of association.

**Art. 17. Remuneration of the Board of Directors.**

17.1 The Company shall be entitled to pay special remuneration to the members of the Board of Directors and to their heirs, executors, administrators for any expense reasonably incurred by them in respect of any suit, action, or proceeding in which they shall be involved due to the fact that they were or are members of the Board of Directors or act as the Manager of the Company or, at the request of any other company for which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in connection with business in which they shall be finally judged liable for gross recklessness or mismanagement.

17.2 In case of transaction, the remuneration shall only be paid in relation with the business activities under the transaction and for which the Company is advised by a counsellor that the person to be remunerated has not failed to fulfil his/her duties in the above mentioned manner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18. Conflicts of interest.**

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board of Directors or proxy holders of the Company is personally interested in, or is a member of the Board of Directors, a director, associate officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any member of the Board of Directors or proxy holder of the Company who is a member of the Board of Directors, or serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such an affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any member of the Board of Directors of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and such conflict shall be reported in the minutes of the resolutions. The concerned person shall not take part to deliberations and vote on such matters; such personal interest of the member of the Board of Directors shall be reported to the next succeeding meeting.

18.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions related to operations carried out in the normal run of the Company, concluded on normal terms.

**Art. 19. Disclosure of information.**

19.1 Members of the Board of Directors as well as any person convened to attend the meetings of these bodies, are bound by complete discretion with respect to confidential information they have on the Company, except where such disclosure is required or allowed by the laws or regulations in force for the public limited companies, or is in the public interest. This obligation continues after their term of office expires.

19.2 For the purposes of this Article 27, the term "confidential information" shall mean any information disclosed by the Company by any means and related to transactions, investments, and business operations made by the Company.

**Art. 20. Auditors - Independent chartered auditors.**

20.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors ('commissaires aux comptes') or, if required by the law, by a chartered auditor ('réviseur d'entreprises agréé'), who shall be appointed by the General Meeting for a duration not exceeding six years.

**Art. 21. Financial Year.**

21.1. The financial year of the Company shall begin on the first day of the month of January and shall end on the last day of the month of December of the same year.

21.2 In compliance with the law, each year, after the closing of the financial year, the Board of Directors shall prepare an inventory indicating the value of all the movable and immovable assets of, and all the debts owed to and by, the Company, and the balance sheet and profit and loss account. The Board of Directors submits those documents, with a report on the activities of the Company, to the auditor or, as the case may be, to the chartered auditor, who shall prepare one report containing his report on such documents.

**Art. 22. Allocation of profits.**

22.1 From the net profits of the company at least five percent (5%) shall be set aside each year to constitute the legal reserve. Such deduction shall no longer be required as soon as this legal reserve reaches one tenth (10%) of the subscribed share capital.

22.2 Upon proposal of the Board of Directors, the general meeting shall decide on the allocation of the balance of the net profits, and may, without never exceeding the amounts proposed by the Board of Directors, decide in a timely manner of the payment of dividends, provided that the priority distribution of the Profit Shares was approved in advance.

22.3 Interim dividends can also be distributed, under conditions laid down in the law, upon decision by the Board of Directors.

22.4 Dividends may be paid in any currency, at a time and place as determined by the Board of Directors.

22.5 The Board of Directors may make the final decision as far as the rates applicable are concerned, in order to convert the amounts of the dividends into the currency used for their payment. One dividend declared but not paid for one share during five years may not subsequently be claimed by the owner of such share, shall be lost for this owner and returned to the Company. No interest shall be paid on the dividends declared and not paid, which are held by the Company on behalf of shareholders.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders in charge of such dissolution, and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24. Amendment of the Articles of Association.**

24.1 The present articles of association may be amended from time to time by the General Meeting voting in the conditions of quorum and majority foreseen by the law.

**Art. 25. Applicable law.**

25.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with provisions of the Law of ten August nineteen fifteen on commercial companies and of amending laws.

**Art. 26. Sole Shareholder.**

26.1 If, and as long as all the shares of a Company come to be held by a sole shareholder, the Company shall exist as single-member company and the sole shareholder shall exercise all the powers entrusted to the General Meetings.

*Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

*Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) G.E.M. SA SPF prenamed, . . . . .	7,750 shares (25%)
2) EREN S.A., prenamed, . . . . .	<u>23,250 shares (75%)</u>
Total: . . . . .	31,000 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named shareholders, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditors at one (1).

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Pierre DAGALLIER, born on 10 May 1956 in Paris with professional address at 13, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

b) Mr Alain ROBILLARD, born on 2 February 1946 in Bobigny, with professional address at 30, rue Ernest Béres, L-1232 Luxembourg.

c) Mr Georgios FAKIDIS, entrepreneur, born on 17 January 1961 in Irakleio (Greece), residing at 54 ASTEROUSION STR, IRAKLEIO, GR-71305, Greece.

3) Mr Pierre DAGALLIER is appointed Chairman of the Board of Directors.

4) The following is appointed Auditor:

Pricewaterhousecoopers, a société coopérative under the law of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 65.477.

5) The mandates of the Directors and the Auditor will expire immediately after the annual general meeting of the year 2018.

6) The Company shall have its registered office at 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal, on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatories of the appearing parties, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain Robillard, Pierre Dagallier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2013. LAC/2013/41597. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133374/754.

(130162133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.827.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 21 août 2013, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Low Hon-Yu et Menno de Vreeze.

Et l'élection de Charlie Macrae ayant son adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Charlie Macrae.

Référence de publication: 2013133854/15.

(130163507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**palero vier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 172.350.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133851/13.

(130163516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Atelier d'Architecture Dagli +, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.969.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/09/2013.

*Pour ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI + Sàrl*

J. REUTER

Référence de publication: 2013133903/12.

(130163220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Arcole Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Jacob Mudde

*Administrateur*

Référence de publication: 2013133899/13.

(130163008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Bergmann A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.808.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «BERGMANN A.G.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 05 septembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11624.

- que la société «BERGMANN A.G.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40 808,

constituée suivant acte notarié du 10 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 515 du 10 novembre 1992, les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2874 du 1<sup>er</sup> décembre 2008,

se trouve à partir de la date du 05 septembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du même jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133248/27.

(130162920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

---

**palero drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 170.125.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133850/13.

(130163517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Biomed International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 137.396.

---

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale tenue le 27 août 2013 que:

- Karine SCHMITT

- Guillaume LOCHARD

ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Référence de publication: 2013133934/11.

(130163619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Agroregion, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.795.

---

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Headstart Management Services S.à r.l., associé unique de la société susmentionnée enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013133858/19.

(130163523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---